



Illustrations des bonnes pratiques

Prévenir les risques professionnels : Identification des points noirs

Critère 4.2.

Exemple de gestion des points noirs avec description du cas, photographies et solution proposée (document prestataire)

SMICTOM Sud-Est Ille et Vilaine (35)



réclamation

demande

signalement

Référence dossier :	JANZE090410
----------------------------	-------------

Date de signalement :	09/02/10
------------------------------	----------

Commune concernée :	JANZE, rue Belle île
----------------------------	----------------------

Problème soulevé par :	SITA et SMICTOM
-------------------------------	-----------------

Problème rencontré :	Passage très difficile de la benne au niveau d'une chicane
-----------------------------	--

Date visite :	09/02/10
----------------------	----------

Bilan Visite SITA Ouest :

Une chicane a été réalisée rue de Belle île alors que le SMICTOM et SITA Ouest n'était pas informé de ces travaux. Le 09/02/10, suite à l'appel d'un conducteur pour signaler que la rue est barrée pour cause de travaux, nous constatons que la largeur de la voirie de la chicane est de 2,74 mètres (PHOTO A prise le 09/02/10). L'information est remontée à la commune. Suite à un essai camion réalisé le 11/03/10 en présence de Mr Ruaud 1^{ère} Adjoint à la mairie et Mr Benoit responsable des services techniques (PHOTO B ET C), nous constatons que le passage de la benne est plus que difficile. La commune s'engage à modifier un peu la chicane mais cette nouvelle modification ne respecte pas la charte de la collecte (PHOTO D).

PHOTO A :



PHOTO B :



PHOTO C :



PHOTO D :



Solution proposée par SITA OUEST et le SMICTOM :

Les préconisations de collecte ne sont pas respectées, il y a un risque de dégradations des bordures et des poteaux donc par conséquent de nos bennes. Nous ne pourrions pas être tenues responsables des éventuelles dégradations.

Visa des différentes parties pour validation :

Chacun déclare avoir pris connaissance de la fiche et validé la proposition énoncée ci-dessus.

Date :

Pour SITA Ouest :

Le responsable d'Exploitation

Olivier LEPRETRE

établi par le Superviseur de Collecte

Emmanuel BONNIOT

Pour le SMICTOM du Sud Est 35 :

**Jean Michel ROUSSEAU,
1^{er} Vice Président
en charge de la collecte**

Pour la commune de JANZE :

NOM :

(Cachet et signature du responsable)